Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le
ID : 069-256900796-20221214-2022_042-DE

D 22 06 33

Syndicat Intercommunal Murois

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2021

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le mercredi quatorze décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Alexandre BOTELLA, Jacques GOLIASSE, Camille LECUNFF-GUILLARD, Aurélia DUCHET, Jean-Pierre JOURDAIN, Michel JEANNOT, Danièle SANTESTEBAN, Olivier SUSINI.

Etaient excusés : Virginie MAS (pouvoir à Olivier SUSINI), Jean-Marc JOVET

Objet : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Monsieur le Président explique qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité en application de l'article L332-21-1° du code général de la Fonction Publique.

En prévision de période de surcharge de travail et de la période estivale de l'année 2023, il indique qu'il est nécessaire de renforcer les services de la piscine, les services techniques et les autres services du Syndicat Intercommunal Murois en ayant recours à des emplois contractuels. Ces emplois seront les suivants :

- adjoint technique,
- adjoint du patrimoine,
- adjoint administratif,
- opérateur territorial d'aptitude physique et sportive,
- éducateurs territoriaux d'activités physiques et sportives.

A ce titre, seront créés :

- au maximum 4 emplois à temps complet ou non complet dans l'emploi d'Opérateurs Territorial d'Aptitude Physique et Sportive, ou d'Educateur Territoriaux d'Activités Physiques et Sportives, pour exercer les fonctions de surveillant à la piscine intercommunale.
- au maximum 3 emplois à temps complet ou non complet dans l'emploi d'adjoint technique, administratif ou du patrimoine pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent ou d'agent d'accueil et d'entretien, d'adjoint du patrimoine pour exercer les fonctions d'agent de médiathèque ou d'adjoint administratif pour exercer les fonctions d'agent d'accueil.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le
ID : 069-256900796-20221214-2022_042-DE

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **CREE** pour l'année 2023 les postes non permanents présentés ci-dessous pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article L332-21-1° du code général de la Fonction Publique :
  - 4 emplois à temps complet ou non complet dans l'emploi d'Opérateurs Territorial d'Aptitude Physique et Sportive ou d'Educateur Territoriaux d'Activités Physiques et Sportives, pour exercer les fonctions de surveillant à la piscine intercommunale.
  - 3 emplois à temps complet ou non complet dans les emplois d'adjoint technique, administratif ou du patrimoine pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent ou d'agent d'accueil et d'entretien, d'adjoint du patrimoine pour exercer les fonctions d'agent de médiathèque ou d'adjoint administratif pour exercer les fonctions d'agent d'accueil,

- **CHARGE** Monsieur le Président de pourvoir ces emplois,

- **AUTORISE** le Président à signer les contrats nécessaires,

- **DIT** que les crédits seront inscrits au chapitre 12 du budget primitif 2023 du SIM.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 14 décembre 2022

Le Président

Henri MONTELLANICO

Le secrétaire de séance

Olivier SUSINI